

J'IMAGINE MA VILLE !

Avec le budget participatif, Avignon invite les habitants à s'impliquer dans l'aménagement de leur ville.
Déposez vos projets du 16 avril au 24 juin.

Le dépôt du projet : une étape clé

Afin de donner toutes ses chances à votre projet, les services devront disposer d'une présentation claire et détaillée : descriptif, intérêt général, localisation dans la ville... les porteurs de projets devront renseigner impérativement leurs nom, adresse, contacts téléphonique et, si possible, électronique. Les services pourront vous contacter durant la phase d'instruction afin de recueillir des informations complémentaires. En cas de non réponse aux sollicitations des services, le projet concerné ne pourra pas être retenu.

Je propose un projet d'intérêt général d'un coût maximal de 150 000 euros. Afin de vous aider à estimer financièrement votre projet, voici quelques exemples :



Aire de jeux pour enfants - 60 000 €



Jardin partagé - 50 000 €



Plantation d'un arbre - 4000 €



Installation d'un banc public - 500 à 1000 €



Création d'une ruche participative - 5000 €



Mise en place d'une zone 30 km/h avec marquage - 20 000 €

1
Je propose

2
Je soumetts

3
Je défends

4
On vote !

5
On agit,
on réalise

Toutes les informations sur avignon.fr

AVIGNON

avignon.fr



J'aime Avignon, je participe.

J'ai une idée pour ma ville, je m'exprime, je propose et j'agis !

Avec le budget participatif, la Ville invite les habitants à proposer un projet d'intérêt général qui leur tient à cœur : une fois examiné par les services et les élus, ce projet, s'il est techniquement recevable, est soumis au vote des habitants. Les projets ainsi plébiscités par les citoyens sont réalisés au cours de l'année suivante. Une belle manière d'impliquer chacun et chacune dans l'aménagement de la cité !

Chaque année, 1 500 000 euros (soit 5 % du budget annuel d'investissement) seront consacrés à la réalisation de projets nés de la seule volonté des citoyens, proposés par leurs soins, débattus et choisis par la population.

Si Cécile Helle et sa majorité ont fait de la démocratie participative une valeur essentielle et présente au quotidien dans l'exercice de leurs responsabilités (conseils de quartier, réunions publiques, concertations sur les grands projets, rendez-vous citoyens, accueil dans les mairies annexes, rencontres de terrain à l'occasion des tournées « bilan ») la création du budget participatif est une étape supplémentaire dans la volonté d'impliquer plus encore les habitants dans la transformation de leur ville.

L'on voit combien cette opportunité offerte à chaque citoyen de s'engager pour sa ville représente un enjeu démocratique majeur.

Le budget participatif, combien ?

Chaque année, 1 500 000 euros seront consacrés aux projets proposés et choisis par les habitants. Une limite de 150 000 euros est fixée par projet proposé. Les sommes attribuées au budget participatif seront réparties équitablement dans tous les secteurs géographiques de la ville.

Le budget participatif, qui peut participer ?

Toutes et tous résident(e)s avignonnais(e)s à partir de 16 ans sans condition de nationalité peut participer au dépôt de projet et au vote. Chaque proposition peut être déposée à titre individuel ou collectif.

Le budget participatif, comment ?

En cinq étapes :

1 Je propose ! (du 16 avril au 24 juin)

Je propose mon projet dans la mairie annexe de mon quartier, à l'Hôtel de ville ou sur avignon.fr. (le projet ne doit pas induire pour la Ville des dépenses de fonctionnement récurrentes importantes.)

2 Je soumetts ! (du 25 juin au 14 septembre)

Ces projets sont ensuite examinés :

- par les services de la Ville pour évaluer leur faisabilité technique, déterminer la nature des travaux ainsi que le chiffrage prévisionnel.
- par une commission d'élus afin de vérifier leur inscription dans le cadre légal ainsi que dans les priorités de la Ville.

Une fois cette étude achevée, la Ville établit la liste des projets retenus dans le cadre du budget participatif.

3 Je présente et je défends mon projet ! (octobre)

Les projets retenus sont présentés et défendus par les porteurs eux-mêmes, à l'occasion d'une manifestation publique, ouverte à tous : **c'est « la ruche à projets ».**

4 On vote ! (octobre - novembre)

L'ensemble de la population est appelé à voter, soit électroniquement sur avignon.fr, soit physiquement dans chacune des mairies annexes, pour trois projets qu'elle souhaite voir se réaliser. Une personne ne peut voter qu'une fois en choisissant jusqu'à trois projets, sans ordre de priorité. La liste des projets lauréats sera déterminée en fonction des résultats finaux et donnera lieu à une information publique.

5 La Ville inscrit au budget de l'exercice suivant mon projet afin qu'il soit réalisé !

Déposez votre projet dans la catégorie correspondante !



Aménagement
espace public



Culture,
patrimoine
historique



Enfance,
jeunesse/
solidarité



Loisirs,
sports



Modes
de déplacements
(doux)



Environnement,